### RÉPUBLIQUE FRANCAISE

#### DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

#### COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du jeudi 5 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre et à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune convoqué le 30 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

<u>Présents</u>: M. BROCH Gilbert, M. CHARLES Christian, Mme CLÉMENT Patricia, Mme GARCIA Sandra, Mme GARCIA Claudine, Mme GILLES Céline, M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, M. ROUSSEAU Philippe.

Absents: Mme GILLES Céline, pouvoir à Mme GARCIA Claudine.

<u>Secrétaire de séance</u> : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme GARCIA Claudine.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 7 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout des délibérations numéros III et IV.

# I) ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE NUMÉROS D'HABITATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise KGMAT relatif à l'achat de panneaux de signalisation et de numéros d'habitations pour un montant de 730.00 € HT soit un montant TTC de 876.00 €.

### II) RÉMUNÉRATION DE L'AGENT RECENSEUR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la rémunération de l'agent recenseur -en la personne de Madame Marie-Pierre HAQUETTE- à la somme de 1450.00€ net.

# III) DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative « emprunt » numéro 1 tel qu'il suit :

Investissement:

Dépenses		Recettes	
Article (chap) opération	Montant	Article (chap) opération	Montant
1641 (16) Emprunt en €	1 608.00		
2111 (21) Terrains nus	- 1 608.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	0.00

## IV) DÉLÉGATION CONSENTIE AU MAIRE

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré ,le Conseil municipal, décide de confier au Maire la délégation suivante :

- établir les états de remboursements des frais kilométriques des agents communaux amenés à utiliser leurs véhicules personnels lors de leurs missions dans les différents hameaux étant entendu que la puissance fiscale des véhicules de M. EMONET José et de M.SIRDEY Patrice est de 5 CV et moins soit une indemnité de 0.32 € / km jusqu'à 2000 km; 0.40 €/ km de 2001 à 10000 km.

#### **Informations diverses:**

- Le **recensement de la population** aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.Le meilleur accueil est souhaité à Madame Marie-Pierre Haquette, agent recenseur.

- Les **travaux rue des Enlerys à Charentois** -suite à la crue du 1er avril- viennent d'être réalisés par l'entreprise COLAS. La VC numéro 11 sera rouverte à la circulation à compter du 6 décembre. En outre, la circulation sera limitée en tonnage et en largeur et interdite aux engins agricoles sur le pont enjambant l'Armançon qui nécessitera des reprises de maçonnerie. Nous restons en attente des subventions de l'Etat puis du département.
- Le **curage de fossés** par l'entreprise RENEVIER TP a donné satisfaction.
- Le **défaut de paiement des loyers d'un logement communal** s'élève à ce jour à la somme de 5 646.97 € (hors frais d'huissier). Malgré de multiples propositions d'étalement de sa dette celles-ci sont restées lettre morte par le locataire.
- Le **repas des aîné(e)s** se tiendra le 11 décembre prochain à l'Hostellerie d'Auxois. Les colis seront distribués dans les jours suivants.

Séance levée à 20h15

Pensez à visiter le site internet communal régulièrement mis à jour. www.millery21.fr